

# ACTUALITÉS PRIME HEURE

Votre source fiable au Canada pour recevoir des nouvelles de l'industrie concernant l'innovation, la technologie, le développement durable et l'économie.



Prime Time NEWS est accessible à tous. **Abonnez-vous aujourd'hui !**

« Le cœur et l'âme d'une entreprise sont sa créativité et son innovation. »

Robert Iger, chef de la direction à The Walt Disney Company

## MESSAGE DU PRÉSIDENT



Février 2024

### Séparer le sensé de l'absurde

Joe Schwarz, professeur très réputé de l'Université McGill, à la tête de l'*Organisation pour la science et la société de McGill* réfléchit de manière critique sur la science lorsqu'il s'agit de « séparer le sensé de l'absurde lorsqu'il est question de substances chimiques. » Cela est particulièrement nécessaire dans le monde d'aujourd'hui, notamment dans le travail que réalise le Canada sur le plan de l'évaluation des risques liés aux substances chimiques utilisées dans le commerce. Certains événements récents au Canada en sont la preuve, notamment en ce qui a trait à plusieurs décisions clés rendues par la Cour supérieure qui a annulé des mesures prises par le gouvernement fédéral en lien avec certains produits chimiques manufacturés. Il est de plus en plus nécessaire de faire preuve de logique dans l'évaluation des produits chimiques, et cela devient le principal objectif d'organisations comme l'ACIPR, du moins en ce qui concerne la manière avec laquelle les gouvernements réalisent des évaluations des risques en vue de réglementer davantage les substances chimiques préoccupantes. Dans le même ordre d'idée, l'on pourrait soutenir que l'objectif de nombreux groupes est effectivement de « séparer le sensé de l'absurde » là où l'on détermine que ceci doit être renforcé.

Reprenons la critique bien formulée exprimée par le professeur Schwarz au sujet de la classification du dioxyde de titane sous la Catégorie 2B « potentiellement cancérigène chez les humains » par l'Union européenne laquelle s'est appuyée sur le Centre International de

titane-minéral de fer appelé ilmenite, qui est utilisée partout dans la peinture, le papier, les crèmes solaires, les cosmétiques, les dentifrices ainsi que dans des aliments tels que la gomme à mâcher, les pâtisseries, la décoration de gâteaux, etc., celle-ci est interdite dans certains produits alimentaires en Europe, mais pas au Canada ou aux États-Unis. Et le professeur Schwarz fait un constat fort, fondé sur une revue des données scientifiques probantes, lorsqu'il conclut que l'interdiction du TiO<sub>2</sub> dans les aliments en Europe n'est pas justifiée alors qu'à l'inverse, il est d'accord avec la position de Santé Canada selon laquelle le TiO<sub>2</sub> « en tant qu'additif alimentaire, ne présente aucun risque pour la santé, comme le démontrent les preuves scientifiques. » Ainsi, seule une conclusion ou une question peut alors être posée : « Comment les scientifiques européens et canadiens peuvent-ils examiner les mêmes données et parvenir à des conclusions différentes? » La réponse est la suivante : « Les organismes de réglementation européens favorisent l'application du principe de précaution, qui est la vision philosophique en vertu de laquelle toute apparence de risque devrait suffire à exclure l'utilisation d'une substance. Santé Canada, en revanche, évalue le risque en tenant compte de la manière dont une substance est effectivement absorbée. Le professeur Schwarz explique [ici en détail pourquoi c'est le cas](#).

Il existe de nombreux exemples qui expliquent la nécessité d'une approche rigoureuse à l'égard de l'évaluation des substances chimiques, comme celle utilisée par Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dans ses protocoles de gestion des substances chimiques qui ont été établis de longue date. Cette approche est fondée sur l'évaluation des risques en accordant la priorité aux substances chimiques 'les plus préoccupantes' et en utilisant des données scientifiques établies provenant de diverses sources, ce qui inclut l'obligation légale des entreprises à fournir toutes les données pertinentes au gouvernement afin qu'il puisse prendre des décisions entièrement éclairées et ce, *avant* qu'il n'édicte des mesures de gestion des risques. Ces mesures pourraient inclure des interdictions totales; des règlements imposant des limites ou utilisations restreintes; des codes de pratique; des plans de prévention de la pollution; des accords de conformité environnementale, etc. Pendant plus de 20 ans, cette approche a bien fonctionné et a été largement reconnue par d'autres pays comme une pratique exemplaire en matière de gestion des substances chimiques. De plus, le Canada a réussi à faire l'évaluation des risques de 4 300 produits chimiques au cours de cette période, dont 18 % ont été gérés en fonction du risque sous une forme ou une autre. Cependant, l'Europe s'est impliquée dans la gestion des produits chimiques pendant la même période, avec moins de 300 substances évaluées en détail en se fondant sur les dangers et en utilisant le principe de précaution. On pourrait peut-être dire qu'une certaine forme d'évaluation raisonnable des risques, comme celle réalisée au Canada, suivie de mesures de gestion des risques, vaut mieux que d'avoir des milliers de substances toujours sur le marché en Europe qui ne sont pas encore gérées d'aucune façon. Les États-Unis, en vertu de la TSCA, ont également accusé du retard par rapport au Canada dans l'évaluation des risques des substances chimiques sur le marché, avec bien moins de 5 % de produits chimiques évalués, toujours par rapport au Canada.

Maintenant, avec les récentes modifications à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999, désormais renommée avec quelques adjectifs supplémentaires, la *Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé*, l'industrie surveille comment les 62 modifications apportées à la Loi se traduiront dans de nouveaux règlements au cours des 18 prochains mois, voire plus. L'une des nouvelles modifications à la Loi est « la reconnaissance, pour la première fois dans la loi fédérale, selon laquelle chaque individu au Canada a droit à un environnement sain tel que le stipule la LCPE. » Pour que cela se produise, le gouvernement établira un cadre concernant la manière dont ce droit sera pris en compte dans l'administration de la Loi et exposera les principes qui s'y rattachent dans l'année à venir. Quel impact cela aura-t-il sur l'évaluation des risques des substances chimiques utilisées sur le marché? C'est une bonne question compte tenu de tous les autres protocoles établis de longue date qui ont bien fonctionné pour le Canada jusqu'à présent. L'autre défi touchera les évaluations des risques en vertu de la nouvelle Loi, évaluations qui devront respecter des échéanciers beaucoup plus serrés, car chacune d'entre elles devra être achevée dans les deux ans suivant la date de début. C'est en soi un développement majeur, qui exercera une pression tant sur le gouvernement que sur l'industrie pour arriver à s'y conformer.

LCPE, avec un cadre devant aborder :

- les principes à prendre en considération dans l'administration de la LCPE, tels que la justice environnementale (y compris la prévention des effets néfastes qui affectent de manière disproportionnée les populations vulnérables), l'équité intergénérationnelle et la non-régression;
- la recherche, les études et la surveillance en soutien au droit;
- les facteurs pertinents à prendre en compte lors de l'interprétation et de l'application du droit, et dans la détermination des limites raisonnables auxquelles il est soumis;
- les mécanismes de soutien à la protection du droit.

Le ministre est tenu de rendre compte annuellement du cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain dans le Rapport annuel de la LCPE. Il existe actuellement un document de 25 pages qui examine de nombreuses questions qui seront prises en considération au cours des 18 prochains mois sur la meilleure manière d'assurer ce droit.

L'on ignore pour l'instant si ce cadre résistera à la « séparation du sensé de l'absurde lorsqu'il est question des substances chimiques, », et c'est ce que la plupart des gens estiment que le Canada a généralement bien fait au cours des 20 dernières années. Sinon, le Canada n'aurait jamais à mené à bien l'évaluation des risques des 4 300 produits chimiques à venir en 15 à 20 ans. Cette solide évaluation des risques a été réalisée au cours de cette période grâce à une solide collaboration entre l'industrie et le gouvernement, garantissant ainsi que la « science » guidait l'approche de l'évaluation des risques sans être déviée par d'autres préoccupations dont le mérite est dubitable.

### Gary Leroux

Président et Chef de la direction

PERSPECTIVES  
Maintenant disponible  
en ligne

Téléchargez le ici



BIENVENUE AUX  
NOUVEAUX MEMBRES



**ChemSpec Canada** fait partie de la famille des entreprises ChemSpec, et est une filiale du groupe Satic-Alcan qui est implanté à Paris, en France. ChemSpec est un distributeur de polymères et d'additifs chimiques spéciaux dans l'industrie des mélanges d'élastomère en Amérique du Nord, ainsi que pour divers segments du marché : revêtements, adhésifs et obturants, encres, plastiques et cosmétiques. Des prix concurrentiels ainsi que de la qualité sont des éléments essentiels pour les partenaires de ChemSpec, parmi lesquels se



perfectionnées et fiables du marché actuel. L'entreprise Chemspec, qui se veut réceptive, en faveur du développement durable et axée sur les résultats, va au-delà des limites de la distribution traditionnelle afin d'offrir une transparence optimale lorsqu'il est question de produits techniques allant du fabricant à l'utilisateur final. Les valeurs fondamentales de l'entreprise se fondent sur la durabilité, l'amélioration continue, l'intégrité, la fiabilité, l'ouverture au développement, le service offert à d'autres et dont le tout repose sur de solides assises financières.



L'entreprise **True Value Company** a son siège social à Chicago et elle possède l'une des plus grandes installations de fabrication de peintures aux États-Unis produisant plusieurs millions de gallons de peinture chaque année dans toute une variété de segments de marché. True Value s'est engagée dans une croissance soutenue à long terme et à assurer la réussite de ses nombreux magasins à travers le monde entier lesquels soutiennent les ventes dans de nombreuses communautés.



Canadian Paint  
and Coatings  
Association

Association canadienne  
de l'industrie de la peinture  
et du revêtement

## Adhésion des membres

*Votre soutien est essentiel  
pour nous aider à mieux aider votre secteur*

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement compte six catégories de membres, dont les droits d'adhésion sont fixés de façon équitable afin que chaque catégorie de membres puisse bénéficier de son adhésion en fonction de son implication directe dans l'industrie. Votre soutien et votre participation, ainsi que ceux de toutes les entreprises ayant les mêmes dispositions et cherchant à obtenir de meilleurs résultats pour le secteur au Canada, sont aujourd'hui plus importants que jamais. Dans le cas présent, plus nous grandirons, plus s'étendra notre influence face aux défis actuels (et futurs).

[Explorer l'adhésion](#)



## Les revêtements fonctionnels sont l'avenir !

*Les revêtements sont **fiables, responsables et recyclables**. Ils sont également essentiels pour **protéger, préserver et assurer** notre avenir. Communiquez avec l'ACIPR afin de partager comment votre revêtement fonctionnel aide à bâtir en mieux.*

Partagez votre histoire

## MOBILISATION DE L'ACIPR



### Les efforts de mobilisation de l'ACIPR soutiennent une industrie de revêtements canadienne plus forte

- L'ACIPR donne son avis sur la réglementation proposée pour certains produits contenant des goudrons de houille, des HAP et du 2-BE
- Les membres ont été avisés de nombreuses consultations du gouvernement qui commenceront au Canada relativement à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la LCPE en 2024-2025
- Le World Coatings Council fait part de ses commentaires en appui à ceux de l'ACIPR au sujet de l'avis d'intention S.46 d'ECCC à l'égard de l'établissement du Registre des plastiques
- Un projet de loi émanant des députés a été présenté au Parlement visant les articles manufacturés en plastique
- L'ACIPR participe à un Forum mondial de l'OCDE dédié aux substances SPFA
- Les membres du Groupe de travail sur les revêtements et les adhésifs de l'ACIPR doivent répondre à deux consultations de l'ARLA, l'une sur la surveillance continue des pesticides et l'autre sur l'augmentation des frais
- Stratégie du groupe Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC) : Manufacturing Our Future

**Note** : Il s'agit là d'une vue très limitée du travail considérable qu'accomplit l'ACIPR sur certains enjeux, et il reste encore plusieurs autres enjeux similaires à aborder et dont un certain nombre de mesures importantes devront être prises. Pensons entre autres aux collectes de données, aux représentations formelles, aux rencontres bilatérales, à l'engagement considérable de l'industrie, au travail des comités techniques, etc. Si ces enjeux suscitent un intérêt pour votre entreprise ou si votre entreprise est touchée par ceux-ci ou par d'autres, veuillez noter qu'ils sont tous colligés sur une plateforme numérique mise à la disposition de l'industrie CASE au Canada, le Canada CoatingsHUB, en vue de faciliter leur accès et leur consultation.

### Au sujet du Règlement générique proposé pour certains produits contenant des substances toxiques (ciblant les goudrons de houille, les HAP et le 2-BEP)

L'ACIPR convient que le fait d'inclure plusieurs substances préoccupantes de produits dans un règlement générique permettra de simplifier le paysage réglementaire et d'aider les

classes de substances. Bien que l'ACIPR comprenne que le nouveau règlement générique proposé cherche à réduire le fardeau réglementaire pour les parties prenantes et les gouvernements, nous sommes d'avis qu'il faudrait clarifier plus avant les critères et le processus à savoir comment le règlement générique sera utilisé avant l'ajout d'autres substances destinées à une « interdiction partielle ». Par exemple, le goudron de houille et les distillats contenus dans les obturants et qui font l'objet d'une interdiction sur le marché canadien n'ont pas de seuils de minimis associés à l'interdiction en tant que classe de substances à figurer dans de l'Annexe 1, Partie 1, alors que des concentrations maximales demeurent autorisées pour les PAH dans les obturants et pour le 2-BE (2-butoxyethanol).

*L'ACIPR a exprimé des préoccupations générales concernant la volonté d'ECCE d'ajouter des substances à une nouvelle réglementation générique avant que les listes de substances à l'Annexe 1, Partie 1 et Partie 2 de la LCPE ne soient finalisées. Cette réglementation générique entrera en vigueur l'an prochain pour arrêter la fabrication et l'importation d'obturants pour le pavage et les toitures et d'autres obturants pour un usage industriel sur une surface métallique, l'acier de construction ou les composants de béton, ou sur les canalisations ou pour d'autres services souterrains contenant des goudrons de houille et des PAH en surplus. Toutefois, leurs dates butoirs pour l'arrêt des ventes diffèrent.*

## **De nombreuses consultations du gouvernement sont à prévoir au Canada au sujet de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la LCPE en 2024-2025**

Le 13 juin 2025 marquera la date de mise en œuvre finale des nouvelles dispositions de la LCPE pour plusieurs importantes initiatives réglementaires qui devraient affecter l'évaluation des risques que ce soit par des interdictions et des teneurs limites abaissées. Ces initiatives incluent : la définition du droit à un environnement sain (RTHE en anglais), qui pourrait avoir des répercussions importantes sur d'autres règlements; le nouveau régime pour les « substances toxiques à risques plus élevés » sous l'Annexe 1; une nouvelle liste de surveillance des substances; la stratégie de réduction ou de remplacement des essais sur les animaux; et la nouvelle stratégie sur l'étiquetage. Le gouvernement a ajouté récemment à la liste le processus de restriction et d'autorisation de certaines substances chimiques attendu au début de 2025, ce qui aura probablement un lien avec l'ajout de substances classées cancérigènes, mutagènes ou tératogènes (CMRs) dans la partie 1 de l'Annexe 1.

*L'ACIPR a préparé un calendrier détaillé de toutes ces consultations pour les membres, lequel indique également les publications relatives à la Phase 3 du PGPC à paraître en 2024 et souligne les récents développements concernant les SPFA et la possibilité que le gouvernement utilise des « engagements volontaires » comme mécanisme additionnel de gestion des risques. L'ACIPR enjoint ses membres à s'assurer d'avoir les ressources et le temps nécessaires pour se consacrer à l'examen des propositions réglementaires essentielles pour l'industrie des produits chimiques. Au Canada, l'industrie CASE aura plus que jamais dans son histoire à relever des défis législatifs et réglementaires importants.*

## **Le WCC fait part de ses commentaires en appui à ceux de l'ACIPR concernant l'avis d'intention S.46 d'ECCE à l'égard de l'établissement d'un Registre fédéral des plastiques**

Le World Coatings Council (WCC) et l'ACIPR ont remis en question le besoin d'une infrastructure extrêmement complexe et trop large pour recueillir, maintenir et produire des rapports sur des points de données qui pourraient ne pas être fiables, mesurables et vérifiables. De plus, il semble qu'il existerait d'autres initiatives qui pourraient fournir certaines des données ciblées par le registre qui est proposé. Le WCC a souligné les travaux et les négociations menés par le Comité interministériel de négociation des Nations Unies sur la pollution par les plastiques ainsi que leurs efforts visant à négocier un traité international légalement contraignant abordant les enjeux de pollution par les plastiques. Des thèmes touchant spécifiquement la surveillance commencent à émerger,

producteurs et beaucoup d'autres sujets qui préoccupent.

*Au lieu de mettre sur pied une autre base de données gouvernementale « dispendieuse » qui pourrait avoir une application limitée ou un droit d'appel limité même après la publication des rapports, le Canada aurait avantage à attendre pour voir la version définitive du traité international légalement contraignant et prendre connaissance de la formulation, lequel a été conçu pour avoir des applications à l'échelle mondiale avant d'établir une infrastructure et un système de production de rapports qui sont à la fois vastes, coûteux et lourds faisant partie de l'avis d'intention en cause.*

## **Projet de loi émanant des députés sur les articles manufacturés en plastique présenté suite à une décision de la Cour fédérale ayant trouvé inconstitutionnel leur ajout à l'Annexe I**

En novembre dernier, la Cour fédérale a rejeté la décision du gouvernement fédéral concernant l'ajout des articles manufacturés en plastique à l'Annexe 1 de la LCPE. Le gouvernement a depuis porté en appel la décision, mais a demandé à la Cour d'appel fédérale de suspendre la décision devant le tribunal de première instance dans l'attente de l'issue de cet appel, ce qui permettait d'assurer que l'interdiction canadienne sur les articles en plastique à usage unique demeure en vigueur d'ici à ce que le résultat de l'appel soit connu. Or, ce mois-ci, un projet de loi d'initiative parlementaire (C-380) a été déposé pour modifier la LCPE de 1999 afin de supprimer les articles manufacturés en plastique sous l'Annexe 1.

*L'ACIPR compte continuer à surveiller de près le processus juridique entourant l'ajout d'articles manufacturés en plastique à l'Annexe 1, car les membres ont exprimé des préoccupations quant à l'utilité du Registre fédéral des plastiques ayant été proposé, et s'interrogent sur l'échéancier et la façon dont le Canada établira l'utilisation de plastiques recyclés dans les emballages en plastique et d'autres articles manufacturés au Canada.*

## **Le World Coatings Council désigne cinq représentants pour participer à Ottawa à l'INC-4 (Comité intergouvernemental de négociation) au sujet d'un instrument qui va légalement contraindre la pollution des plastiques**

La quatrième session du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant envers la pollution par les matières plastiques, y compris dans le milieu marin (INC-4), doit se tenir du 23 au 29 avril 2024 au Centre Shaw à Ottawa, Canada. Le WCC a officiellement désigné les personnes suivantes en tant que représentants officiels pour participer à INC-4, y compris un représentant officiel de l'ACIPR:

1. CHEF DE DÉLÉGATION - Karyn Schmidt, directrice principale, Affaires réglementaires et scientifiques, responsable des affaires mondiales.
2. Raleigh Davis, directeur, affaires réglementaires et scientifiques
3. Chuck Chaitovitz, vice-président, Chambre de commerce des États-Unis
4. David Saucier, directeur, gestion des questions, ACIPR
5. Heidi McAuliffe, première vice-présidente, American Coatings Association

*L'ACIPR est un membre actif du WCC, lequel jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) et est également accrédité auprès du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).*

## **L'ACIPR a participé les 12 et 13 février 2024 à un Forum mondial de l'OCDE dédié aux substances SPFA**

L'ACIPR a pris part au Forum mondial de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur l'environnement dédié aux substances SPFA avec de nombreux intervenants qui se sont réunis pour discuter de nouvelles initiatives de l'OCDE qui constitueront son plan d'action sur les SPFA pour les quatre prochaines années. Ce

des risques, des techniques de surveillance et d'approches de cas pour gérer la contamination. L'OCDE a travaillé sur les SPFA pendant 20 ans, et à la fin de l'atelier, l'organisation a dressé une longue liste de suggestions qui pourraient s'inscrire dans son plan d'action de quatre ans au niveau international. Le Canada (ECCC) a parlé des études menées du Canada sur les substances SPFA et de son approche en la matière. ECCC publiera son approche finale de gestion des risques et d'évaluation des risques pour les SPFA plus tard en 2024 et lancera son enquête en vertu de l'article S.71 laquelle est maintenant reportée à l'automne 2024 ou au début de 2025. Dans son rapport d'évaluation préalable et le cadre de gestion des risques sur les SPFA, ECCC et Santé Canada ont bien indiqué qu'ils chercheront un « alignement avec des mesures en vigueur dans d'autres pays, le cas échéant ».

*Les membres de l'ACIPR ont reçu des résumés de toutes les principales présentations du Canada (ECCC), de la Commission européenne, de l'EPA des États-Unis, du Japon, de la Chine et d'autres groupes de pays, ainsi qu'une liste d'initiatives potentielles de l'OCDE à inclure dans son plan de quatre ans.*

### **Le Groupe de travail sur les revêtements et les adhésifs (CAWG) de l'ACIPR entend répondre à deux consultations de l'ARLA, l'une sur la surveillance continue des pesticides et l'autre sur une augmentation des frais de base**

L'ARLA propose une nouvelle politique sur la surveillance en continu qui tiendra compte en permanence de nouvelles informations publiées dans les documents scientifiques, d'activités de surveillance des eaux et des résultats qui en découlent, et de décisions réglementaires d'autres pays en vue de proactivement enclencher des interventions sur les pesticides, principalement par le biais de ses examens spéciaux. D'autre part, le Règlement sur les droits à payer à l'égard de produits antiparasitaires actuel a été mis en œuvre en 2017. En vertu d'une directive du Conseil du Trésor, les ministères fédéraux doivent passer en revue de temps en temps leurs droits à payer. Depuis lors, l'ARLA a développé diverses initiatives de transformation et compte les mettre en œuvre dès le printemps 2024, et une 'modernisation' des frais de base est devenue nécessaire à l'appui de ces transformations.

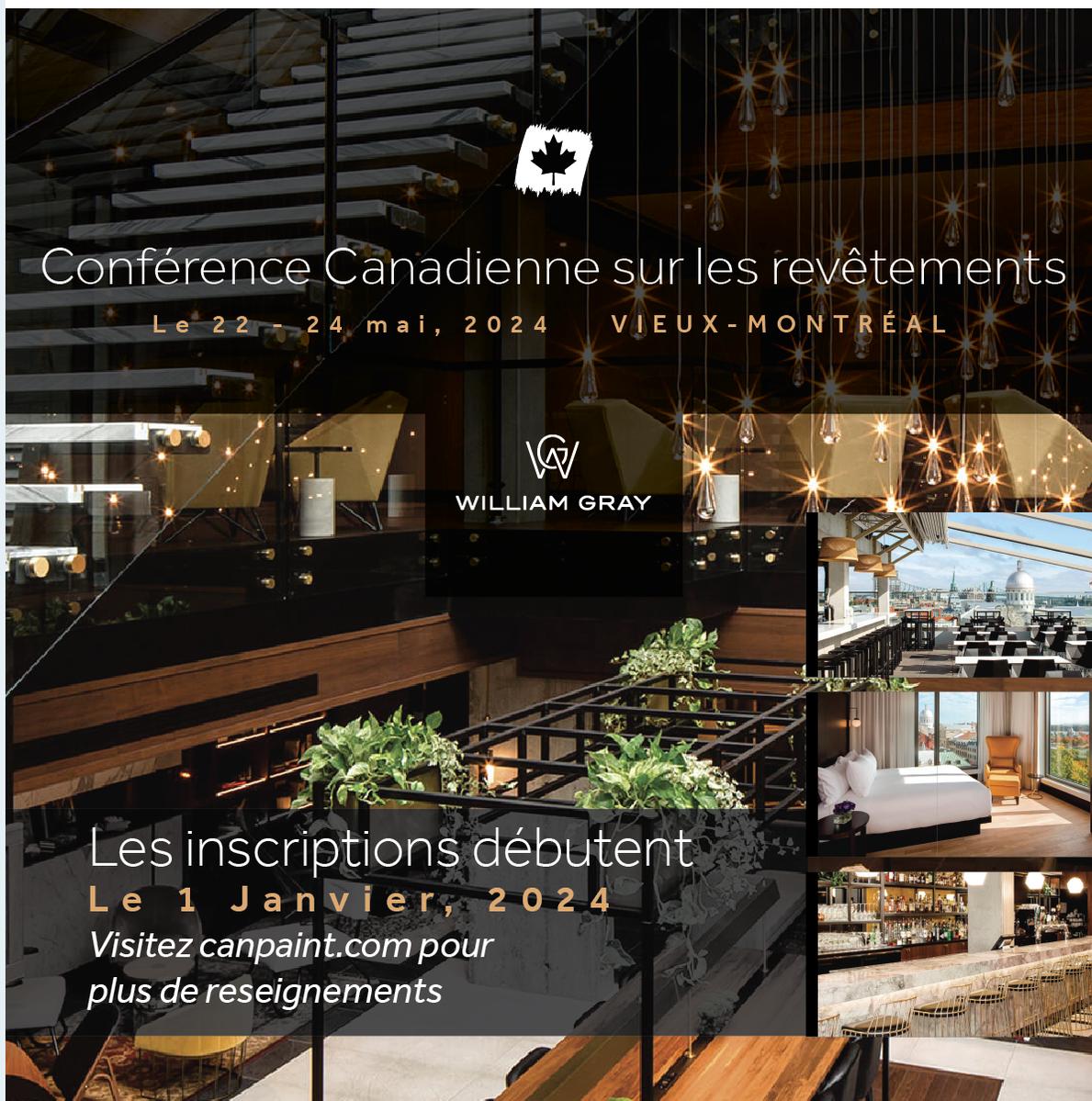
*Les membres de l'ACIPR faisant partie du CAWG répondront à deux consultations et rencontreront virtuellement des représentants de l'ARLA en mars. Tout compte fait, le programme de transformation proposé par l'ARLA, le nouveau régime de droits et les politiques sur la surveillance en continu devraient être correctement planifiés et mesurés afin de pouvoir assurer aux déclarants canadiens et aux fabricants du secteur CASE des ingrédients actifs fiables et abordables qui sont essentiels pour demeurer concurrentiels sur le marché, tout en protégeant la santé et l'environnement.*

### **Stratégie du groupe Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC) – Manufacturing Our Future**

L'ACIPR est un membre de la coalition du groupe MEC. La stratégie intitulée Manufacturing Our Future du groupe MEC définira un plan d'action pour favoriser les investissements, créer des emplois et accroître les exportations en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Une partie du processus se fait par des consultations au niveau local par une série de tables rondes ayant comme objectif d'élaborer un rapport sur la façon de développer le secteur manufacturier dans chaque province. Les fabricants sont à l'avant-plan de la concurrence, de l'innovation et des changements technologiques sur la scène mondiale. Mais ils doivent aussi se mesurer aux meilleurs du monde. Ainsi, pour réussir, ils ont besoin d'un climat d'affaires de calibre tout aussi mondial. Les prochaines dates sont les suivantes : 1er mars – Prince George, 4 mars – Kelowna, 5 mars – Trail, 11 mars – Two Hills, 12 mars – Bonnyville, 13 mars – Lethbridge, et 14 mars – Medicine Hat.

*À l'échelle nationale, les investissements dans le secteur de la fabrication traversent une crise. D'autres régions avancent rapidement pour attirer des investissements, faire croître leurs assises manufacturières à valeur ajoutée et créer des emplois bien rémunérés. Les*

LACIPR encourage les membres de l'Ouest à participer (courriel Carolyn Disney à [carolyn.disney@cme-mec.ca](mailto:carolyn.disney@cme-mec.ca)).



# Conférence Canadienne sur les revêtements

Le 22 - 24 mai, 2024 VIEUX-MONTRÉAL



WILLIAM GRAY

Les inscriptions débutent

Le 1 Janvier, 2024

Visitez [canpaint.com](http://canpaint.com) pour plus de renseignements



Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement

Canadian Paint and Coatings Association

## Plantez un *Arbre.* Plantez de *l'air pur.*

L'ACIPR est fière d'appuyer Arbres Canada. Ces dons annuels au nom de l'ACIPR et de tous les membres et non-membres contribuent aux efforts de séquestration du CO2 et de reboisement au Canada.



TreeCanada  
ArbresCanada

Plantez un arbre

# DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Le saviez-vous ?

*Les revêtements servent à de nombreuses applications pour d'innombrables substrats dans une vaste gamme de produits fabriqués allant des automobiles aux emballages en passant par le marquage des routes. Ce qui est remarquable au sujet des **progrès environnementaux** dans ce domaine est qu'ils sont conçus de manière à donner de bons résultats dans diverses conditions, et ces revêtements procurent au produit fini des **caractéristiques évoluées** de rendement pour de nombreux produits finis, et ce, tous les jours. Cela signifie une **protection** contre la dégradation, comme la corrosion, l'abrasion, les températures élevées ou basses, les rayons ultraviolets, la moisissure et les microbes. Tous ces revêtements permettent d'améliorer le cycle de vie des biens précieux et offrent une **meilleure gérance des produits** et une **plus grande durabilité**.*

### **PPG et PPG Foundation ont investi plus de 17,5 millions de dollars dans des communautés partout dans le monde en 2023**

**PPG et la PPG Foundation** ont investi plus de 17,5 millions de dollars américains à l'échelle mondiale en 2023, soit une augmentation de 1,3 million de dollars par rapport à 2022. Le financement permet de soutenir plus de 450 partenaires communautaires et programmes axés sur la promotion de l'éducation et le développement durable dans les communautés tout en encourageant le bénévolat des employés de PPG.

### **BASF fait des recherches pour trouver des solutions de rechange à l'expérimentation sur les animaux pour le compte de l'European Chemicals Agency (ECHA)**

Pour une durée de six ans, l'ECHA vient de passer un contrat avec un consortium auquel **BASF** fait partie. L'entreprise a convenu de mener des études scientifiques sur la fiabilité et la pertinence de méthodologies fondées sur une nouvelle approche (MNA) comme solution de rechange aux expérimentations sur les animaux afin de promouvoir l'utilisation de telles méthodes dans l'avenir. Le contrat vise à ce que les autorités réglementaires acceptent des MNA additionnelles, axées sur des technologies biologiques moléculaires (science omique et toxicocinétique).

### **AkzoNobel publie un livre blanc pour expliquer le rôle des prélaquages dans la concrétisation d'un environnement durable**

**AkzoNobel** explore les organismes gouvernementaux partout dans le monde, examine comment les augmentations sur le plan réglementaire poussent l'industrie à vouloir atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et comment les fabricants du secteur prélaquage et extrusion, ainsi que leurs clients, sont susceptibles d'être touchés.

### **L'outil de gestion des réparations ADJUSTRITE de PPG a été lancé en vue de permettre une meilleure productivité des ateliers commerciaux de carrosserie**

**Cette nouvelle fonction** de logiciel d'estimation commerciale de premier plan offre aux techniciens un horodateur et un suivi automatisé des heures travaillées pour chaque demande de réparation. Les chefs d'atelier et les estimateurs profitent alors d'une approche centralisée pour déléguer des tâches, tirer profit des aperçus tirés de mesures de productivité et de données sur l'efficacité, et utiliser des tableaux dynamiques pour un

# RECONNAISSANCE DES MEMBRES



## Farrow & Ball a accueilli dans ses rangs Garrett Bredekamp à titre de nouveau président, Amérique du Nord

Le riche parcours professionnel de **Garrett Bredekamp** dans le domaine de la transformation et du développement d'entreprises lui permettra de prendre en charge l'accélération de **Farrow & Ball aux États-Unis et au Canada**.

## Marcel Krohnen devient le chef de l'activité mondiale additifs de peinture de BYK

**M. Krohnen** remplace Stefan Mößmer, qui se trouve maintenant au sein du conseil de gestion de BYK.

## CDP a renouvelé le statut de leader de BASF en lui octroyant la note de A- dans les trois catégories

L'organisme sans but lucratif CDP (**Carbon Disclosure Project**) a une fois de plus classé BASF parmi les meilleures entreprises du monde pour sa gestion durable de l'eau et ses mesures de protection de la forêt et du climat.

## Le travail de PPG a été reconnu par JUST Capital pour son impact environnemental et communautaire

**JUST Capital** a souligné les efforts de 937 entreprises « **JUST** » œuvrant dans 36 industries et a souligné le travail de PPG pour son impact environnemental et communautaire, et ce, pour une sixième année consécutive. Le classement annuel reflète l'opinion publique de près de 3 000 Américains, et il évalue le rendement relatif des entreprises selon l'indice Russell 1000.

## Brenntag reçoit la certification ISCC PLUS

Brenntag a reçu la certification ISCC PLUS (**International Sustainability and Carbon Certification**). Il s'agit d'un système de certification indépendant reconnu mondialement pour les matières de base comme la biomasse, les matières circulaires et renouvelables ainsi que pour la méthode du bilan massique. Cela fait suite à la certification en novembre dernier de la méthode « CO2Xplorer » de calcul de données de l'empreinte carbone des produits de Brenntag.

## Nous voulons savoir!

*Vos nouvelles sont importantes - Aidez-nous à publier vos réussites.*

Veillez faire part à l'ACIPR des nominations, des prix et des reconnaissances spéciales décernés à votre entreprise!

Communiquez-nous vos nouvelles

# L'ÉCONOMIE CANADIENNE



## Le taux d'inflation chute à moins de 3 % en janvier

Sur une base mensuelle désaisonnalisée, les prix en janvier ont baissé pour **la première fois depuis mai 2020**. On espère que la Banque du Canada commencera à baisser les taux

## Aucune croissance du secteur manufacturier à l'échelle mondiale n'est prévue avant 2025

Même si l'année à venir s'annonce difficile pour la plupart des pays et territoires en 2024, la **croissance devrait reprendre** dans plusieurs secteurs en 2025. Le taux de croissance pour le secteur manufacturier américain entre 2023 et 2028 devrait être positif à 2,4 %, ainsi qu'en Europe.

## Heure avancée : Comment aller de l'avant en toute sécurité

Lorsqu'arrive l'heure d'été, ce changement peut également amener son lot de risques, notamment des perturbations du sommeil, une fatigue accrue des travailleurs et davantage d'accidents du travail. **Voyez comment il est possible** d'aider les employés bien reposés et en sécurité pendant le passage à l'heure avancée.



## Les changements se déroulent !

*Le Canada CoatingsHUB subira des changements majeurs pour améliorer l'expérience utilisateur et les performances globales. Les membres sont encouragés à mettre à jour leur compte ou à contacter l'ACIPR pour créer un compte.*

Contactez l'ACIPR

## LES INNOVATIONS TECHNIQUES



### Un institut développe une solution de rechange aux revêtements à base de SPFA

Le **Leibniz Institute for Plasma Science and Technology** a conçu une nouvelle méthode pour la production des revêtements de polymère organosilicié ultra-hydrophobe comme solution de rechange aux composés per- et polyfluoroalkylés. Inspiré de la technologie des plasmas, le revêtement est stable, a une épaisseur de 200 nm, il est opaque, stockable, lavable et reproductible.

### Un revêtement innovant permettant d'empêcher la formation de calcaire dans les réservoirs chauds, les machines à laver et les chaudrons

Un revêtement anticalcaire doté de petites crêtes microscopiques empêche l'adhérence des cristaux de calcaire. **Cette étude** a été publiée dans la revue scientifique *Science Advances*.

### Nanocellulose imprimée en 3D de haut niveau pour des applications architecturales écologiques

Un **matériau hydrogel** conçu à partir de nanocelluloses et d'algues a été testé en Suède comme solution de rechange pour offrir des matériaux de construction plus durables. Bien que la nanocellulose ne soit pas un nouveau biomatériau, celui-ci n'a jamais été séché ni

## Des chercheurs étudient des microbes pouvant permettre de créer des revêtements ayant la capacité de délester la glace sur les ailes d'avion, les éoliennes et les lignes électriques

La vaporisation de **liquides de dégivrage** permet d'assurer la sécurité des vols en hiver, mais ces liquides sont toxiques et peuvent polluer les voies d'eau. Un projet de 11,5 millions de dollars a pour but de trouver les molécules qui pourraient être utilisées afin de traiter la glace et la neige de plusieurs façons; par exemple, en changeant la température à laquelle gèle l'eau, en augmentant et en diminuant la force à laquelle la glace adhère aux surfaces.

## Revêtement d'acier antialissure pour les contenants alimentaires

**Des chercheurs américains** ont développé une solution en deux étapes touchant l'acier galvanisé. La méthode de revêtement réduit le risque de corrosion et présente des capacités superhydrophobes et antialissures.

## Revêtements antibactériens sensibles aux stimuli : mécanisme qui tue et libère les bactéries

La combinaison de différents stimuli tels le pH, la température, les solutions salines, la lumière, le sucre ou leur combinaison, est une façon efficace de déclencher et de **contrôler la fonction antibactérienne** sur des surfaces intelligentes en causant un changement conformationnel dans les polymères réactifs, ce qui entraîne la libération des bactéries mortes.

## Revêtement superhydrophobe à base de cuivre biologique écologique sur l'acier

L'utilisation de **nanoparticules** de cuivre biogènes combinée à un processus biocompatible permet de produire de façon écologique des revêtements anticorrosifs superhydrophobes sur des surfaces d'acier.



Le **HUB MÉDIA**  
de l'**ACIPR**

Nouvelles • Blogue • Événements

**PAINT-IT**  **YOURSELF**  
CPCA's DIY Centre

Le centre de bricolage de l'ACIPR a tout ce dont vous avez besoin, des **tutoriels** à **l'inspiration**, pour que vous puissiez **peindre vous-même**.

[Visit canpaint.com/fr/centre-de-bricolage/](http://canpaint.com/fr/centre-de-bricolage/)



[Voir ce courriel dans votre navigateur](#)



Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtements  
900-170 Laurier Avenue Ouest  
Ottawa ON K1P 5V5

[Désinscrire de cette list](#)

Copyright © 2023 Association canadienne de la peinture et du revêtement, tous droits réservés.

